

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 janvier 2023 à 20h00

Présents : Patrice BOUTET, Anthony BRETHONNIER, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Dominique RORY

Absents excusés : Arnaud CHEYLUS, Jean-Luc OBLETTE, Irène PION

Président : Dominique RORY (Maire)

Secrétaire de séance : Philippe DUREL

Date de convocation : 17 janvier 2023

Quorum : 7 présents sur 10 ; quorum atteint

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2022

Questions ajoutées à l'ordre du jour en début de séance

- Retrait de la délibération 2022/64
- Rabais sur le loyer de l'épicerie

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Subvention DDEN
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations suite à la réception le 18 janvier d'un courrier de la Sous-Préfecture :

- **Retrait de la délibération 2022/64**
- **Délibération pour un rabais sur le loyer de l'épicerie**

1. Retrait de la délibération 2022/64 : délibération 2023/01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 16 décembre 2022 qui décidait de la suspension du loyer de l'épicerie pendant une période de 6 mois renouvelable ainsi que la prise en charge des coûts de l'électricité de l'épicerie.

Par courrier reçu le 18 janvier 2023, la Préfecture de la Loire informe le Conseil Municipal que la délibération prise lors de ce conseil est entachée d'illégalité, la Commune n'ayant pas compétence pour prendre en charge les dépenses d'énergie et l'exonération totale de loyer est interdite.

PROPOSITION

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au retrait de la délibération 2022/64.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

2. Rabais sur le loyer de l'épicerie : délibération n° 2023/02

La Préfecture indique qu'il est néanmoins possible d'appliquer un rabais significatif sur le loyer du commerce (art L.15111-3 du code général des collectivités territoriales).

Le loyer peut être ramené à un montant symbolique.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'appliquer un rabais de 190€ sur le loyer mensuel de l'épicerie pendant les 6 prochains mois. Au-delà, cette disposition est reconductible en fonction de la situation économique.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions.

3. Subvention DDEN

Par mail en date du 14 janvier, l'association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale du canton de Saint-Germain-Laval demande un soutien financier de la commune de Saint-Jodard pour leurs dépenses de fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que les délégués accomplissent leur mission d'une manière bénévole. Ils sont attachés aux valeurs de laïcité et veillent aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école. Ce sont des médiateurs au service de l'intérêt de l'enfant. A ce titre, ils effectuent périodiquement des visites de nos écoles et font part de leurs constats et d'éventuelles recommandations.

Ils peuvent également être associés aux commissions municipales chargées de l'étude des problèmes relevant de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. Ils apportent leur expérience de terrain en matière scolaire.

Compte tenu des documents fournis à l'appui de leur demande (bilan financier, prévisionnel, rapport de visite de l'école), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire son soutien financier à l'activité des DDEN de manière à contribuer aux frais de leurs actions.

PROPOSITION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour un montant de 70 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions.

4. Vœux du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le déroulement de la prochaine cérémonie des vœux au Conseil Municipal.

Le but de cette manifestation, au-delà de la présentation des vœux, est d'informer les Gildariens sur les réalisations de ces dernières années et sur les projets qui sont en cours sur la commune en favorisant les échanges tout en partageant un moment convivial.

5. Questions diverses

Retour sur le marché de Noël

Monsieur le Maire dresse un bilan du 1^{er} marché de Noël qui s'est déroulé sur la place Léonard PERRIER le 09 décembre 2022.

Malgré le froid, le nombre de visiteurs a été important et, dans l'ensemble, les exposants ont été satisfaits de leur participation.

Monsieur le Maire propose d'envisager de reconduire l'opération l'année prochaine, et fort de cette première expérience, d'anticiper un peu plus son organisation pour pouvoir accueillir plus d'exposants et d'animations.

Il tient également à remercier :

- Les exposants de Saint-Jodard, et d'ailleurs, pour nous avoir proposé le meilleur de leurs savoir-faire, preuve, s'il en fallait une, que notre terroir recèle bien des talents, qui méritent tous d'être mieux connus,
- Nos commerçants Aziza, Armony et Yves pour leur participation,
- Les enfants de l'École, accompagnés par Ornella et Lucie pour leur beau stand, et pour la décoration du sapin et le goûter du 08 décembre avec Elodie et Arnaud,
- Le groupe folklorique CECCUREL pour son animation et ses danses traditionnelles,
- Le Père Noël et la Mère Noël pour leur présence exclusive à Saint-Jodard,
- Le Comité des Fêtes, partenaire des manifestations Gildariennes, qui met à disposition ses moyens et son expérience dans le domaine,
- Notre artificier Jean-Luc,
- Le pépiniériste et ses sapins,
- Le cocher et son attelage,
- « Les Gildariens de la Table Ronde » accompagnés de Claire et Charli,
- Et enfin, les collaborateurs de la Mairie, Véronique, Fabienne, Christelle et Didier, qui ont contribué à cette organisation sans faille.

Monsieur le Maire propose de réserver une date pour le prochain Marché de Noël. La date du 15 décembre 2023, paraît la plus propice à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il demande également aux conseillers que l'un d'eux prenne en charge l'organisation de cette manifestation.

Diagnostic Communal par le Département

Depuis plus d'un an, les services techniques du département ont effectué plusieurs visites pour dresser un état des lieux des équipements de la commune, déterminer les enjeux, et proposer des actions.

Le 10 janvier, en présence des conseillers départementaux Véronique CHAVEROT et Daniel FRECHET, une partie de l'équipe ayant effectué le diagnostic, nous a exposé ses conclusions et donné ses préconisations pour l'amélioration de la qualité de vie et de service de la commune.

Ces éléments nous sont précieux pour déterminer et prioriser nos actions dans le cadre de la planification de nos projets.

Les documents du dossier transmis aux conseillers en préparation du conseil reprennent dans le détail les axes de ce diagnostic :

- Préservation de la ressource et de la biodiversité
- Attractivité du territoire
- Valorisation du cadre de vie
- Voirie

SCoT Sud Loire

Des réunions publiques se sont tenues récemment pour informer les habitants des orientations pour le territoire du Sud du département en matière de développement et d'urbanisation.

Les documents du dossier transmis aux conseillers en préparation du conseil reprennent les éléments de présentation de ces réunions publiques.

Le Maire rappelle à cette occasion les règles limitant la consommation des surfaces pour la construction pour la décennie en cours, et celles fixant un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Cependant bien des interrogations subsistent, notamment sur les périmètres qui seront pris en compte pour déterminer l'objectif de ZAN.

L'impact sur les possibilités de développement des petites communes comme la nôtre, et notamment sur notre capacité à répondre aux besoins en termes de logement pour les jeunes familles, sera significatif.

Financement du projet de requalification d'un bâtiment public et de sa reconstruction en un équipement multiservices

Les dossiers d'accompagnement financier de ce projet par nos partenaires territoriaux sont en cours :

- Pour la région, les demandes ont été déposées à l'automne 2022. Le « Contrat Ambition Région » (CAR) a été retenu. Par conséquent, le « Bonus Ruralité » ne le sera pas. Le CAR offre plus de perspectives. Un dossier plus détaillé devra être fourni dans les semaines à venir,
- Pour le département, un dossier de demande de subvention (Enveloppe Territorialisée) concernant ce projet a été déposé fin 2022,
- Pour ce qui concerne l'Etat, le dossier de demande est en cours de dépôt.

Monsieur le Maire souligne qu'il sollicitera un nouveau programme d'aides des collectivités par l'Etat, le « Fonds Vert ». Il est en cours de mise en place et pourrait compléter l'aide de l'Etat sur notre projet puisqu'il est, entre autres, destiné à soutenir des rénovations de bâtiment public, sur l'amélioration de la performance énergétique et celle du cadre de vie qui sont autant d'enjeux structurant notre projet.

Problème à l'école

Monsieur le Maire fait état de problèmes de discipline dans une des classes du RPI qui affecte l'efficacité de l'enseignement et prive le groupe d'un apprentissage serein.

Les délégués des parents d'élèves ont donc sollicité l'académie pour que des solutions soient apportées face à ces difficultés.

Une réunion a eu lieu ce jeudi 19 janvier entre les délégués des parents et l'inspectrice de l'académie.

Gestion des déchets

Monsieur le Maire indique que les conteneurs d'emballages ont été mis en place sur les trois entrées/sorties principales du village, comme cela avait été annoncé. Les conteneurs à verre rejoindront prochainement les trois sites en question.

Bulletin

Monsieur le Maire précise que le bulletin municipal est encore en cours de rédaction et qu'il est encore temps de faire des propositions d'article.

Voirie

Les travaux de 2022 ont bien été effectués conformément au plan d'actions établi. La demande de subvention auprès du département pour les travaux 2023 concernant le chemin de la Reculat a été déposée. La planification pluriannuelle des travaux nécessaires porte sur au moins deux autres années avec la réfection des chaussées sur plusieurs tronçons de chemins (chemin Truchard, Rue des Communes).

Monsieur Labe propose que les bouches d'évacuation des eaux pluviales soient périodiquement surveillées, et le cas échéant nettoyées si elles se trouvent obstruées par suite du curage récent de fossés.

Situation financière des appartements

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de rénover au fil de l'eau les appartements de la commune qui nécessitent des travaux plus ou moins lourds en fonction de leur état, notamment sur le plan de leur efficacité énergétique. Les travaux doivent être financés par les recettes locatives.

Un suivi de l'évolution des investissements, des dépenses et des recettes locatives des appartements de la commune a été mis en place.

Les dépenses engendrées par les travaux de réfection de l'appartement 2 de l'école, et l'appartement 6 de l'îlot communal ont permis de les relouer immédiatement.

De plus, il annonce que des travaux d'isolation phonique seront à mener sur les appartements 2 et 3 du bâtiment de la Mairie, à l'occasion de leur prochaine vacance.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les deux appartements devraient être libres simultanément dans quelques mois, permettant ainsi leur réfection.